

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

244, RUE BRUNELLE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 20 février 2012, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil, située au 777, rue Laurier, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

244, rue Brunelle

Zone HC-287

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La demande consiste à ce que soit autorisées, sur le site visé, les dérogations mineures suivantes :

- Construction du bâtiment d'une hauteur de 11 mètres, alors que le *règlement de zonage* prévoit une hauteur maximale de 7,5 mètres.
- Aménagement du début de la pente d'accès à un garage en sous-sol à moins de 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue, alors que le *règlement de zonage* prévoit que le début de la pente doit se situer à au moins 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue.
- Empiètements d'un balcon et d'un escalier à moins de 2 mètres de la ligne latérale de terrain, alors que le *règlement de zonage* prévoit un minimum de 2 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 20 février 2012.

Donné à Beloeil, ce 4 février 2012.

La greffière adjointe,

NATHALIE DESCHESNES, avocate.